Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Pierre Loti de Rochefort (17) > Le collège > Informations Parents/Elèves > bourses de collège

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-ploti-rochefort/spip.php?article1456 - Auteur: Chef d'établissement



bourses de collège 2022-2023

publié le 20/09/2021 - mis à jour le 15/09/2022

La demande de bourses de collège est dématérialisée / saisie en ligne.

Le service est accessible depuis l'ENT du collège portail scolarité services du 1er septembre au 20 octobre 2022 minuit.

Si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service, vous pouvez :

contacter le collège Pierre Loti : 05-46-87-42-24 et demander le secrétariat.

envoyer un mail: ce.0171057g@ac-poitiers.fr

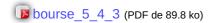
IMPORTANT : il ne peut y avoir qu'une seule demande de bourse par élève. La demande de bourse doit être faite par le responsable légal 1 (responsable financier).

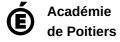
Les familles rencontrant des difficultés avec la dématérialisation et le formulaire en ligne peuvent se rapprocher du secrétariat du collège pour effectuer une demande de bourses en format papier.

ci-joint document d'accompagnement

le principal, Yves MIRANDE

Document joint





Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.